

# La tenue des lieux

## Prévenir les risques de chutes, de glissades et de heurts



Le manque d'ordre ou de propreté constitue une importante source de risques et d'accidents. Il est possible d'identifier et d'éliminer ces risques par des actions simples et efficaces.

### Où sont les risques ?

Les glissades, les trébuchements, les pertes d'équilibre et les heurts sont nombreux et fréquents en entreprise. Ces accidents sont souvent perçus comme étant inévitables et faisant partie du quotidien. Dans certaines entreprises, les facteurs susceptibles de provoquer des chutes de plain-pied ou des heurts sont très évidents, dans d'autres, plus discrets. De quoi s'agit-il au juste ?

L'encombrement des lieux de travail est souvent la première source de risque à laquelle on pense. Ce sont :

- les pièges au sol sur lesquels on marche et qui peuvent faire perdre pied comme les retailles de papier, les bouts de métal, les flaques de liquide sur le plancher;
- les fils et les rallonges électriques au sol, les outils ou les pièces d'équipement qui traînent et entravent les déplacements;
- l'encombrement du poste de travail qui gêne les mouvements;
- les voies de circulation et l'accès aux sorties de secours qui sont bloqués ou réduits parce qu'on empiète sur l'espace pour entreposer plus ou moins temporairement des marchandises.

D'autres situations peuvent aussi provoquer une chute de plain-pied ou un heurt, par exemple, les empilages précaires ou l'entreposage non stabilisé, l'éclairage insuffisant, le transport d'objet avec visibilité réduite, une distraction qui détourne notre attention durant un déplacement.

Toutes ces situations se retrouvent ici et là dans les entreprises. D'apparence anodine, elles peuvent être la source d'entorses, de coupures, de fractures, de commotions cérébrales et même de décès.

### Les statistiques d'accidents

Voici quelques statistiques basées sur l'année 2017 :

SECTEUR D'ACTIVITÉS	MÉTAL	ÉLECTRIQUE	IMPRIMERIE	HABILLEMENT
Pourcentage d'accidents indemnisés attribuables aux catégories : Chute de même niveau et Heurter un objet	13 %	11 %	14 %	19 %
Pourcentage d'accidents indemnisés dont l'agent causal est l'état des planchers, des passages ou des surfaces	6 %	7 %	10 %	16 %

Ces statistiques se rapportent exclusivement aux accidents qui ont fait l'objet de réclamations officielles, pour lesquels il y a eu des dommages importants ou une perte de temps significative. Qu'en est-il de tous les autres accidents ou événements, les « passé-proche », les événements pour lesquels il n'y a pas eu de blessure rapportée mais qui sont quand même attribuables à l'état des lieux ? Pourquoi ne pas les prévenir ?

# La tenue des lieux

## Prévenir les risques de chutes, de glissades et de heurts

### La prévention, à la portée de tous

Les risques de chutes, de glissades et de heurts associés à l'état des lieux peuvent être contrôlés, réduits et même éliminés en misant d'abord sur l'ordre et la propreté partout dans l'usine. C'est une mesure de prévention simple, efficace, à la portée de tous et peu coûteuse. Cela contribue non seulement à améliorer les conditions de santé et de sécurité du travail mais aussi à rendre l'environnement de travail plus agréable et mieux organisé.

#### 1- Opération nettoyage

On ramasse tout ce qui traîne au sol et on essuie les flaques de liquide et les résidus sur les planchers, sur les montants des échelles, sur les paliers ou sur les passerelles. Si les accumulations de liquide ou de résidus sur le sol sont causées par une fuite sur un procédé ou un équipement, il faut régler le problème à la source en effectuant les réparations nécessaires. Sinon, il faut au moins prévoir des bacs de rétention.

On récupère tous les débris et les retailles (papier, copeaux de métal, carton) et on les remise dans des contenants appropriés, soit pour s'en défaire, soit pour les envoyer à la récupération. On ramasse les guenilles souillées et on les dépose dans des contenants à fermeture automatique. En plus de prévenir les risques de chutes et de glissades, cela contribue à assainir la qualité de l'air et à réduire les risques d'incendie que peuvent présenter les guenilles imbibées de solvant.

#### 2- Rangement

On range les outils à main dans les tiroirs, les coffres ou les supports prévus à cette fin. S'il n'y en a pas, ce serait une bonne idée d'en ajouter. Choisissez l'emplacement de façon à ce que les outils soient toujours à portée de main, faciles à prendre comme à ranger. Si c'est trop compliqué, ce ne sera pas utilisé. On fait la même chose avec les divers produits ou matériaux employés à chaque poste de travail.

#### 3- Délimitation des zones

On trace les voies de circulation, celles réservées aux piétons et celles des chariots élévateurs. On délimite également l'espace destiné aux postes de travail. Ces tracés vous aideront à maintenir l'environnement de travail libre et dégagé tout en favorisant une circulation sans entrave. Il faut faire de même pour assurer l'accès en tout temps aux équipements d'urgence tels que les douches oculaires, les extincteurs, les boîtes électriques, les sorties de secours et les escaliers.

#### 4- Entreposage sécuritaire

Enfin, on veille à entreposer les matières premières, les produits finis, les contenants de produits dangereux, etc. de manière stable. Par exemple :

- Les palettes vides sont entreposées couchées dans un empilage stable. Il en est de même des palettes brisées dont on a pris soin de retirer les clous en saillie.
- Les rouleaux de papier sont stabilisés à l'aide de butoirs ou de rampes.

On s'assure aussi que les étagères sont en bon état et ancrées au plancher. Rien ne doit empiéter sur les voies de circulation.

### L'organisation du travail

En plus d'aider à maintenir l'ordre et la propreté, des mesures de prévention touchant l'organisation du travail contribuent à réduire les risques, par exemple :

- Limiter les déplacements des employés en installant la quantité de matériel nécessaire à la production près des postes de travail.
- Aviser les personnes s'il existe un risque inhabituel de glissade (sol mouillé, déversement accidentel, etc.) en installant des repères visuels tels que des rubans ou des panneaux d'avertissement.
- Effectuer des tournées d'inspection pour repérer et faire corriger les situations à risque (tapis mal fixés, éclairage déficient, inégalités dans le plancher, etc.).

Finalement, il est important de sensibiliser les employés et de les encourager à rapporter immédiatement chaque situation à risque de chute de plain-pied ou de heurt afin que des correctifs soient rapidement apportés.

Tous droits de reproduction et de traduction réservés

